

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Liquidity Funds

Madame, Monsieur,

JPMorgan Liquidity Funds – AUD Liquidity LVNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – EUR Government CNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – EUR Liquidity LVNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – EUR Standard Money Market VNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – GBP Liquidity LVNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – GBP Standard Money Market VNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – USD Liquidity LVNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – USD Standard Money Market VNAV Fund

JPMorgan Liquidity Funds – USD Treasury CNAV Fund

(individuellement un « Compartiment », conjointement les « Compartiments »)

Nous réexaminons en permanence la gamme de compartiments et de classes d'actions afin de nous assurer que l'offre reste compétitive et conforme aux attentes des investisseurs et à l'environnement financier général.

Après avoir examiné l'offre de classes d'actions au sein des Compartiments de JPMorgan Liquidity Funds (les « Classes d'Actions »), nous souhaitons vous informer des modifications apportées à certaines Classes d'Actions ainsi qu'au prospectus de JPMorgan Liquidity Funds (le « Prospectus ») qui entreront en vigueur le 20 septembre 2024 ou aux alentours de cette date (la « Date d'entrée en vigueur »).

Ces modifications sont décrites en détail ci-dessous et seront reflétées dans le Prospectus. Elles comprennent une réduction des commissions/frais appliqués aux Classes d'Actions, une modification du montant minimum d'investissement, l'introduction de Classes d'Actions supplémentaires à de nouveaux niveaux de prix, l'introduction d'une Classe d'Actions de capitalisation ayant le statut de « reporting fund » au Royaume-Uni et certains autres changements visant à simplifier l'offre de Classes d'Actions.

Nous vous invitons à prendre connaissance du contenu de cette lettre.

Pour toute question concernant ces modifications ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Liquidity Funds, veuillez vous adresser au Siège social ou à votre représentant local habituel.



Jacques Elvinger

Pour le Conseil d'administration

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

La SICAV

Nom	JPMorgan Liquidity Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	Fonds monétaire conforme aux Réglementations sur les OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 3636
Fax	+352 3410 8855
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 25148
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

1. Réduction de la Commission annuelle de gestion et de conseil et des Frais administratifs et d'exploitation.

Les commissions/frais appliqués aux Classes d'Actions et décrits ci-dessous seront réduits afin de proposer aux actionnaires une offre plus compétitive et à moindre coût.

Classe d'Actions	Total des frais annuels actuel	Commission annuelle de gestion et de conseil actuelle	Frais administratifs et d'exploitation actuels	Nouveau total des frais annuels	Nouvelle Commission annuelle de gestion et de conseil	Nouveaux Frais administratifs et d'exploitation
Toutes les Classes d'Actions A	0,55%	0,40%	0,15%	0,45%	0,40%	0,05%
Toutes les Classes d'Actions D	0,65%	0,45%	0,20%	0,50%	0,45%	0,05%
Toutes les Classes d'Actions E	0,11%	0,06%	0,05%	0,10%	0,05%	0,05%
Toutes les Classes d'Actions G (renommées « Select »)	0,11%	0,06%	0,05%	0,10%	0,05%	0,05%
Toutes les Classes d'Actions Reserves	0,79%	0,70%	0,09%	0,75%	0,70%	0,05%
Toutes les Classes d'Actions Morgan	0,59%	0,50%	0,09%	0,55%	0,50%	0,05%

2. Introduction de nouvelles Classes d'Actions.

Les Classes d'Actions suivantes seront introduites afin d'élargir l'offre de Classes d'Actions et la rendre plus compétitive.

Classe d'Actions	Investissement minimum initial (toutes devises confondues)	Total des frais annuels	Commission annuelle de gestion et de conseil	Frais administratifs et d'exploitation
UK RFS (acc.)	250 millions	0,10%	0,05%	0,05%
J (dist.)	100 millions	0,12%	0,07%	0,05%
J (acc.)	100 millions	0,12%	0,07%	0,05%
J (T0 acc.)	100 millions	0,12%	0,07%	0,05%
Core (dist.)	100 millions	0,12%	0,07%	0,05%
Core (acc.)	100 millions	0,12%	0,07%	0,05%
Core (T0 acc.)	100 millions	0,12%	0,07%	0,05%

Les Classes d'Actions Core seront réservées aux Investisseurs institutionnels.

3. Section 2. Montants minimums de souscription et éligibilité à la souscription d'Actions - Suppression des restrictions d'éligibilité aux Classes d'Actions relatives aux paiements de commissions.

Les phrases suivantes seront supprimées, ce qui élargira l'éligibilité des investisseurs aux Classes d'Actions concernées.

« Les Actions de Classe E, G, Cap R et R sont réservées aux intermédiaires financiers ou aux Distributeurs qui, en raison de la réglementation et de la législation applicables, ne sont pas habilités à ou ne souhaitent pas percevoir de commission ou de rétrocession. Les Actions de Classe G ne peuvent être acquises que par des intermédiaires financiers et des Distributeurs qui investissent (i) pour leur compte propre, (ii) en leur nom propre, mais pour le compte de l'un de leurs clients sur la base d'un mandat de gestion discrétionnaire, ou (iii) pour le compte d'Investisseurs institutionnels. »

Cette restriction d'éligibilité a été introduite à l'origine dans le cadre de changements réglementaires et visait les intermédiaires financiers ou les distributeurs qui n'étaient pas habilités à ou ne souhaitaient pas percevoir de commission ou de rétrocession.

Une confirmation écrite de la Société de gestion indiquant qu'aucune commission n'est payée au distributeur ou à l'intermédiaire pourra être obtenue sur demande.

4. Changement de dénomination et modification des restrictions d'éligibilité de la Classe d'Actions G.

La Classe d'Actions G sera renommée « Select » afin de s'aligner sur la convention de dénomination des Classes d'Actions institutionnelles, à l'exception des Classes d'Actions X et S.

En outre, la Classe d'Actions Select, qui était auparavant réservée aux intermédiaires financiers et aux Distributeurs (i) investissant pour leur propre compte, en leur nom propre mais pour le compte de l'un de leurs clients sur la base d'un mandat de gestion discrétionnaire ou pour le compte d'Investisseurs institutionnels et (ii) qui, en raison de la législation et de la réglementation applicables, ne sont pas habilités à ou ne souhaitent pas percevoir de commission ou de rétrocession, sera désormais réservée aux Investisseurs institutionnels, tels que définis à la section 2. « Montants minimums de souscription et éligibilité à la souscription d'Actions » du Prospectus.

5. Section 2. Montants minimums de souscription et éligibilité à la souscription d'Actions - Restriction de l'accès aux Classes d'Actions non institutionnelles, désormais réservées aux intermédiaires.

La phrase suivante sera ajoutée à la section 2. « Montants minimums de souscription et éligibilité à la souscription d'Actions » afin de préciser que les Classes d'Actions non institutionnelles sont réservées aux intermédiaires financiers ou aux distributeurs qui investissent en leur nom propre ou pour le compte de leurs clients.

« Les Classes d'Actions A, B, C, D, R, W, E, UK RFS et J sont réservées aux intermédiaires financiers ou aux Distributeurs qui investissent en leur nom propre ou pour le compte de leurs clients. »

Ce changement simplifie et clarifie le modèle de distribution pour les distributeurs et les investisseurs finaux.

Les Classes d'Actions non institutionnelles sont toutes les Classes d'Actions énumérées dans le prospectus qui ne sont pas des Classes d'Actions institutionnelles, à savoir les Classes d'Actions A, B, C, D, R, W, E et les nouvelles Classes d'Actions UK RFS et J.

6. Section 2. Montants minimums de souscription et éligibilité à la souscription d'Actions - Modification des Montants minimums de souscription initiale pour certaines Classes d'Actions et suppression des Montants minimums de souscription ultérieure.

À la Date d'entrée en vigueur, les montants minimums de souscription initiale pour certaines Classes d'Actions des Compartiments seront modifiés, comme indiqué dans l'Annexe. Nous vous invitons à vérifier vos conditions d'éligibilité aux autres Classes d'Actions. Les montants minimums de souscription initiale seront généralement abaissés, sauf en ce qui concerne les Classes d'Actions E et G (renommée « Select »), pour lesquelles ils seront relevés.

Plus aucun montant minimum de souscription ultérieure ne sera appliqué aux Classes d'Actions, quelles qu'elles soient.

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Annexe

Tableau récapitulatif des **Montants minimums de souscription initiale révisés.**

Class	Distribution Policy	USD	EUR	GBP	AUD	SGD
D	(acc.)	USD 10.000	EUR 10.000	GBP 6.000	AUD 10.000	SGD 10.000
Morgan	(acc.) & (dist.)	USD 10.000	EUR 10.000	GBP 6.000	AUD 10.000	SGD 10.000
	(TO acc.)	-	EUR 10.000	-	-	-
A	(acc.)	USD 35.000	EUR 35.000	GBP 30.000	AUD 35.000	SGD 35.000
Premier	(dist.)	USD 1 million	EUR 1 million	GBP 600.000	AUD 1 million	SGD 1 million
	(TO acc.)	-	EUR 1 million	-	-	-
Agency	(acc.) & (dist.)	USD 3 millions	EUR 3 millions	GBP 3 millions	AUD 3 millions	SGD 3 millions
	(TO acc.)	-	EUR 3 millions	-	-	-
B	(acc.)	USD 5 millions	EUR 5 millions	GBP 3 millions	AUD 5 millions	SGD 5 millions
C	(acc.) & (dist.)	USD 5 millions	EUR 5 millions	GBP 5 millions	AUD 5 millions	SGD 5 millions
	(TO acc.)	-	EUR 5 millions	-	-	-
Institutional	(acc.) & (dist.)	USD 5 millions	EUR 5 millions	GBP 5 millions	AUD 5 millions	SGD 5 millions
	(TO acc.)	-	EUR 5 millions	-	-	-
W	(acc.) & (dist.)	USD 25 millions	EUR 25 millions	GBP 25 millions	AUD 25 millions	SGD 25 millions
	(TO acc.)	-	EUR 25 millions	-	-	-
Capital	(acc.) & (dist.)	USD 25 millions	EUR 25 millions	GBP 25 millions	AUD 25 millions	SGD 25 millions
	(TO acc.)	-	EUR 25 millions	-	-	-

CLASSE	Politique de distribution	USD	EUR	GBP	AUD	SGD
R	(acc.) & (dist.)	USD 5 millions	EUR 5 millions	GBP 5 millions	-	-
	(TO acc.)	-	EUR 5 millions	-	-	-
Reserves	(acc.) & (dist.)	USD 10 millions	EUR 10 millions	GBP 6 millions	AUD 10 millions	SGD 10 millions
	(TO acc.)	-	EUR 10 millions	-	-	-
Core	(acc.) & (dist.)	USD 100 millions	EUR 100 millions	GBP 100 millions	AUD 100 millions	SGD 100 millions
	(TO acc.)	-	EUR 100 millions	-	-	-
J	(acc.) & (dist.)	USD 100 millions	EUR 100 millions	GBP 100 millions	AUD 100 millions	SGD 100 millions
	(TO acc.)	-	EUR 100 millions	-	-	-
E	(acc.) & (dist.)	USD 250 millions	EUR 250 millions	GBP 250 millions	AUD 250 millions	SGD 250 millions
	(TO acc.)	-	EUR 250 millions	-	-	-
G (renommée « Select »)	(acc.) & (dist.)	USD 250 millions	EUR 250 millions	GBP 250 millions	AUD 250 millions	SGD 250 millions
	(TO acc.)	-	EUR 250 millions	-	-	-
UK RFS	(acc.)	USD 250 millions	EUR 250 millions	GBP 250 millions	-	-
S	(acc.) & (dist.)	-	EUR 20 millions	-	-	-
	(TO acc.)	-	EUR 20 millions	-	-	-

Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

La SICAV

Nom : JPMorgan Liquidity Funds

Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

LV-JPM55381 | BE_FR | 08/24